

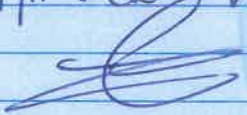
CB

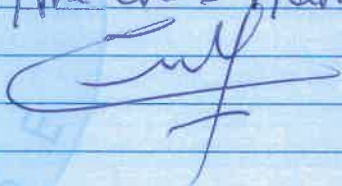
PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ me Cros Aurélie / Marie-Claude

Nous demandons le reclassement en zone UB des parcelles cadastrées section A n° 964-962 p. 2101 au lieu dit "Les Beauvaises". Nous souhaitons que les limites soient rétablies telles qu'elles sont au PU actuel, et ne comprenons pas que le tracé de la zone Ape soit à rasle parking de notre propriété - Environ 100m² sont concernés, les réseaux étant à proximité de cette parcelle limite. De plus cette partie de la propriété a toujours été classée en zone constructible. Espérant que le rétablissement de cette limite en notre faveur, et comptant sur votre diligence et votre compréhension -

Me Cros Aurélie


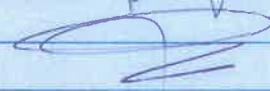
Me Cros Marie-Claude


⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

FERROUSSAT Annie. OAP MOLLARD - 10. NOV 2025

Je demande la suppression de la haie prévue au Nord de l'OAP MOLLARD ainsi que la suppression d'un espace commun en deux parts pour le dépôt des déchets en raison des contraintes de canalisation d'écou de pluie (publique) et des différents accès au réseau (égout, eau, téléphone - EDF -) concernant les maisons existantes.

Je joins courriers explicites sur deux pages



Le 10-11-25 MR Mme JANIN Maurice

Qtier le Tuilier 531 Chemin de Ronde DOUVRES

Après consultation du nouveau PLU 2025 et suite à notre entretien de ce jour, nous vous demandons de bien vouloir conserver notre parcelle A2222 en zone UA (constructible) comme elle a toujours été définie depuis le POS de 1981 et non de la modifier en zone APE suivant le nouveau PLU 2025.

Nos Réf. cadastrales sont A1103, A1104, A1105, A1096, A2222, A2221, A1101 Qtier le TUILLIER

Merci de prendre en compte notre demande
A2222 ≈ 395m²

